

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE

UN LIBRARY



Distr.
GENERALE

S/15568
20 janvier 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 20 JANVIER 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR
INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU HONDURAS AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note de protestation que notre ministère a envoyée à M. Guillermo Suárez Rivas, ambassadeur du Nicaragua au Honduras, et qui est libellée comme suit :

"No 33DA. Tegucigalpa, le 19 janvier 1983. Son Exc. M. Guillermo Suárez Rivas, ambassadeur du Nicaragua. Monsieur l'Ambassadeur : J'ai l'honneur de vous adresser la présente note pour déplorer profondément la poursuite des actes hostiles du Gouvernement nicaraguayen contre mon pays, le Honduras. Le 13 janvier à 9 h 15, une patrouille de cinq hommes appartenant à nos forces armées, du onzième bataillon d'infanterie, a été attaquée par des membres de l'armée sandiniste dans le secteur de Palo Verde, dans le district de Concepción de María. Bien que les autorités nicaraguayennes aient fait état à plusieurs reprises de leurs intentions politiques, des éléments de l'armée populaire sandiniste harcèlent continuellement des membres de nos forces armées et terrorisent les citoyens honduriens qui résident dans la zone frontière. Ces incidents ont parfois entraîné de regrettables pertes de vies humaines et, de toute évidence, ne contribuent pas à maintenir les relations harmonieuses qui devraient exister entre le Honduras et le Nicaragua. En conséquence, au nom de mon gouvernement, je proteste de nouveau énergiquement contre les actes hostiles de l'armée populaire sandiniste qui ne cessent malheureusement de se répéter. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération. Edgardo Paz Barnica, ministre des affaires extérieures."

Je vous serais reconnaissant, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Dario LOBO